



SMARTSCHOOL : Charte d'utilisation

Afin de mieux encadrer l'utilisation de la plateforme numérique Smartschool, le Collège Saint-Hubert a décidé de mettre en place une charte d'utilisation de cet outil. Tout utilisateur veillera donc à respecter quelques principes.

Cadre général :

- La plateforme et les documents qui y sont déposés sont strictement réservés au cadre scolaire du Collège Saint-Hubert et ne pourront être utilisés ou diffusés par les élèves ou leurs parents en dehors de l'école sous quelque forme que ce soit.
- Il est interdit de se servir de cette plateforme à des fins personnelles autres que pédagogiques et/ou scolaires. Aucun échange de messages à caractère publicitaire, politique ou idéologique n'est autorisé.
- La communication au sein de Smartschool s'effectue toujours avec respect. Les paroles injurieuses à l'égard de camarades de classe et/ou de professeurs sont strictement interdites et la vie privée d'autrui sera respectée.
- Chaque utilisateur veillera, lors de l'envoi d'un message sur Smartschool, à respecter les règles de politesse/courtoisie (bonjour, merci,...) et à user d'un langage adapté.
- L'objet du message sera clairement indiqué afin de mieux pouvoir le traiter.
- Le destinataire qui répond à un message n'enverra sa réponse qu'à la(aux) personne(s) concernée(s) (éviter d'utiliser le « répondre à tous »).
- Il est strictement interdit de diffuser par le biais de Smartschool des images sans le consentement des personnes concernées, des contenus sans l'aval des auteurs/créateurs (droits d'auteur) ou tout propos allant à l'encontre de la dignité de chacun.
- Aucune capture d'écran, photo ou enregistrement ne peut être effectué, sans avoir obtenu l'autorisation préalable des personnes concernées.
- Il est interdit de poster sur Smartschool du contenu illégal et/ou inapproprié. En cas d'abus, Smartschool fournira toute la coopération nécessaire à l'école et aux autorités compétentes pour assurer une répression efficace.
- En cas de suspicion d'utilisation illégale de la plateforme (ex : stockage ou partage de films ou fichiers MP3 téléchargés illégalement), le Collège pourra contrôler les dossiers personnels d'un utilisateur sur Smartschool ; et si un abus est constaté, des sanctions seront prises conformément au ROI du Collège.
- L'école fournit à chaque élève et à ses parents un compte (identifiant) et un mot de passe. Ces données sont strictement personnelles et ne peuvent être transmises à un tiers. Chaque utilisateur est responsable de la sécurité de son mot de passe et de sa mémorisation.

- En cas de question sur l'utilisation Smartschool, l'utilisateur cherchera la réponse en premier lieu sur la plateforme ou à l'adresse : <http://www.smartschool.be/fr/aide>. Pour toute question d'ordre technique, vous pouvez contacter Stéphane Rollinger, le responsable informatique.

Respect du droit à la déconnexion :

- Si la plateforme a pour vocation de faciliter les échanges élèves – parents – école, il est important de garder à l'esprit que ces échanges doivent se faire de façon raisonnable.
- Si des messages peuvent être envoyés à tout moment, les utilisateurs ne seront en aucun cas tenus d'y répondre en soirée, pendant le weekend, les jours fériés ou périodes de vacances. Un message pourra ainsi ne trouver réponse que quelques jours plus tard.
- Il est vivement conseillé à chaque utilisateur de paramétrer les notifications afin qu'elles n'empiètent pas sur sa vie privée.

Élèves :

- L'idéal est de se connecter régulièrement à Smartschool, du lundi au vendredi, afin d'y consulter les informations éventuellement transmises par les professeurs.
- Smartschool ne se substitue pas à la communication en classe et à la bonne utilisation du journal de classe.
- Avant de poser une question au professeur par Smartschool, l'élève doit
 - ✓ écouter en classe, participer aux cours en présentiel et en Live ;
 - ✓ vérifier si la réponse à sa question ne se trouve pas dans son cours et son journal de classe /dans les actualités et les documents du cours ;
 - ✓ vérifier auprès de ses camarades si l'information a été donnée.
- Il est conseillé d'utiliser le module « Mes documents » de Smartschool pour ne pas dépendre des ordinateurs et des clés USB : cet espace de stockage (type Cloud) gratuit permet de ranger ses fichiers personnels qui seront alors accessibles sur tout appareil, pour autant que l'élève ait ses identifiants et une connexion internet.
- En cas de visioconférence (Live), l'intervention des parents/amis est formellement interdite sauf accord préalable du professeur et uniquement en cas de besoin impératif de l'élève (raison de santé, troubles de l'apprentissage...).

Enseignants :

- L'idéal est de se connecter régulièrement à Smartschool du lundi au vendredi.
- Les professeurs sont les administrateurs de leurs groupes-classes.

- Smartschool ne remplace en aucun cas le travail et les informations données en classe. Lorsque des devoirs ou travaux sont postés sur Smartschool, le professeur en avertira au préalable ses élèves pendant le cours. Le journal de classe physique reste l'outil principal pour planifier le travail des élèves.
- Aucun travail ou interrogation ne pourra être demandé par un enseignant à ses élèves pour le lendemain [via Smartschool sans que cela été ait communiqué préalablement en cours / Live](#) (ni pour le lundi en cas de message envoyé le vendredi ou le weekend).
- Les Lives seront organisés durant les heures de cours. Toutefois, certains Lives (remédiations, rencontres parents-professeurs, déplacement d'un cours) pourront avoir lieu à titre exceptionnel en dehors des heures de cours, en accord avec les participants.
- Les enseignants pourront utiliser le canal de leur choix (journal de classe, cours, appel téléphonique, message Smartschool...) pour répondre à toute demande formulée sur Smartschool.
- Smartschool est un outil pédagogique et un canal d'informations scolaires et des membres du personnel, pas un moyen de publicité, d'incitation à un comportement, ni le lieu de lancement de débats.

Parents :

- Pour les parents, Smartschool est un outil qui permet de suivre plus facilement leur enfant dans sa scolarité.
- L'idéal est de se connecter régulièrement à Smartschool.
- Les parents consulteront également Smartschool lors de la réception d'un mail les prévenant d'un nouveau message.
- Smartschool doit être utilisé entre l'équipe pédagogique et les parents comme un outil de collaboration et pas de réclamation ou de revendication.

Apprentissage à distance :

- Afin d'aider les élèves à s'organiser, Smartschool sera le canal privilégié dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'apprentissage à distance. Les élèves veilleront à s'y connecter quotidiennement.
- Les professeurs fourniront les documents et consignes de travaux en classe ou les déposeront dans les cours créés à cet effet sur Smartschool. De plus, selon les modalités qu'ils auront définies, ils pourront utiliser le Live afin de donner leurs cours, de favoriser les échanges au sein du groupe, d'organiser des séances de questions – réponses etc. Les Lives font partie intégrante du processus d'apprentissage proposé au Collège ; les élèves sont donc tenus d'y participer. Dans l'éventualité où ils ne le pourraient pas, ils doivent en informer leurs professeurs et faire le nécessaire pour se mettre en ordre.

- En l'absence du journal de classe électronique Smartschool, un document d'organisation des Lives et un journal de classe numérique seront utilisés par l'école afin de faciliter la coordination entre les professeurs et la communication avec les élèves. Le document d'organisation des Lives sera complété au plus tard le vendredi pour la semaine suivante. Les gros travaux et CS seront planifiés au moins une semaine à l'avance.
- L'école veillera à limiter autant que possible l'impression de dossiers au domicile des élèves. Les enseignants auront donc recours à des formats de documents qui peuvent être complétés en ligne ou fourniront ces documents en classe.
- Enfin, le Collège sera également attentif à ne pas accentuer la fracture numérique entre les élèves. Ainsi, pour autant que cela soit autorisé et dans la mesure des places disponibles, la salle informatique sera rendue accessible aux élèves qui en font la demande, s'ils n'ont pas la possibilité de se connecter à domicile.

L'élève

Les parents

La direction